

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2102**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 :
déconstruction, maçonnerie - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée
avec l'entreprise PEIX

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 31 janvier 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mercredi 9 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 7 février 2011

Décision n° B-2011-2102

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 : déconstruction, maçonnerie - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée avec l'entreprise PEIX**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

A la suite d'une analyse du service de la restauration communautaire et d'un avertissement des services vétérinaires, le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2004-2204 du 18 octobre 2004, le principe d'une opération de restructuration totale du restaurant administratif.

Cette opération, d'un montant global de 4 120 000 € HT, soit 4 925 016 € TTC, toutes dépenses confondues, dont la première phase de remplacement de matériel a été effectuée en 2005, se réalise pendant les années 2006 à 2011.

L'opération comprend 18 lots, dont le lot n° 3 déconstruction, maçonnerie objet de la présente décision. Ce lot a fait l'objet d'une procédure adaptée lancée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 17 janvier 2011, a classé première l'offre jugée économiquement la plus avantageuse de l'entreprise PEIX pour un montant de 252 634,44 € HT, soit 302 150,73 € TTC :

- lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires,
- lot n° 2 : désamiantage,
- lot n° 3 : déconstruction, maçonnerie,
- lot n° 4 : étanchéité sous carrelage,
- lot n° 5 : réfection toitures terrasses,
- lot n° 6 : menuiseries extérieures, métallerie,
- lot n° 7 : menuiserie bois, signalétique,
- lot n° 8 : plâtrerie, peintures, plafonds suspendus,
- lot n° 9 : carrelage, faïence,
- lot n° 10 : sols souples,
- lot n° 11 : appareils élévateurs,
- lot n° 12 : climatisation, ventilation, chauffage, désenfumage,
- lot n° 13 : électricité courants forts et faibles,
- lot n° 14 : plomberie, assainissement,
- lot n° 15 A : matériel de distribution et laverie vaisselle,
- lot n° 15 B : matériel froid, panneaux et production de froid,
- lot n° 15 C : matériel inox, électromécanique et cuisson,
- lot n° 16 : mobilier.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux relatif à la restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine de Lyon, lot n° 3 : déconstruction, maçonnerie et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise PEIX pour un montant de 252 634,44 € HT, soit 302 150,73 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe du restaurant administratif - exercices 2011 et suivants - compte 231 320 - fonction 020 - opération n° 970, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.